

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

***EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL***

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 09  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un Octobre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Magali BOULLIER ( à Danielle LACOUR) ; Patrick LARRAY ( à Véronique FESSY) ; Jean-Marc SCHIMITZ ( à Jean-Marc HETSCH)

Absent : Maxime GARDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 26 Octobre 2023.

---

**SUBVENTION VERSEE AU COMITE DES FETES POUR LE FEU D'ARTIFICE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2023.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2023 (le prix du feu d'artifice étant de 2 470,00 € TTC), soit 1 235 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 235 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2023.

Fait et Délibéré à Pradines, le 31 Octobre 2023.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,  
Charles BRUN